

Cote du document: EB 2019/128/R.31/Rev.1
Point de l'ordre du jour: 7 d) iv) a)
Date: 11 décembre 2019
Distribution: Publique
Original: Français

F



Investir dans les populations rurales

Rapport du Président

Proposition de prêt

République du Cameroun

Projet d'appui au développement des filières agricoles – Phase II (PADFA II)

Numéro du projet: 2000001936

Note à l'intention des représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Lisandro Martin
Directeur
Afrique de l'Ouest et du Centre
téléphone: +39 06 5459 2388
courriel: lisandro.martin@ifad.org

Bernard Hien
Directeur de pays/Chef du pôle
téléphone: +237 695 169588
courriel: b.hien@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre Mc Grenra
Cheffe
Gouvernance institutionnelle
et relations avec les États membres
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb@ifad.org

Conseil d'administration — Cent vingt-huitième session
Rome, 10-12 décembre 2019

Pour: **Approbation**

Table des matières

Sigles et acronymes	ii
Carte de la zone du projet	iii
Résumé du financement	iv
I. Contexte	1
A. Contexte national et justification de l'intervention du FIDA	1
B. Enseignements tirés	3
II. Description du projet	3
A. Objectifs, zone d'intervention et groupes cibles	3
B. Composantes, résultats et activités	4
C. Théorie du changement	6
D. Alignement, appropriation et partenariats	6
E. Coût, avantages et financement	7
III. Risques	12
A. Risques et mesures d'atténuation	12
B. Catégorie environnementale et sociale	12
C. Classement au regard des risques climatiques	12
D. Soutenabilité de la dette	12
IV. Exécution	13
A. Cadre organisationnel	13
B. Planification, suivi-évaluation, apprentissage, gestion des savoirs et communication	13
C. Plans d'exécution	13
V. Instruments et pouvoirs juridiques	14
VI. Recommandation	14

Appendices

- I. Accord de financement négocié
- II. Cadre logique

Équipe d'exécution du projet

Directeur régional:	Lisandro Martin
Directeur de pays:	Bernard Hien
Responsable technique du projet:	Jean-Philippe Audinet
Responsable des finances:	Mame Awa Mbaye
Spécialiste climat et environnement:	Amath Pathé Sené
Juriste:	Paul Édouard Clos

Sigles et acronymes

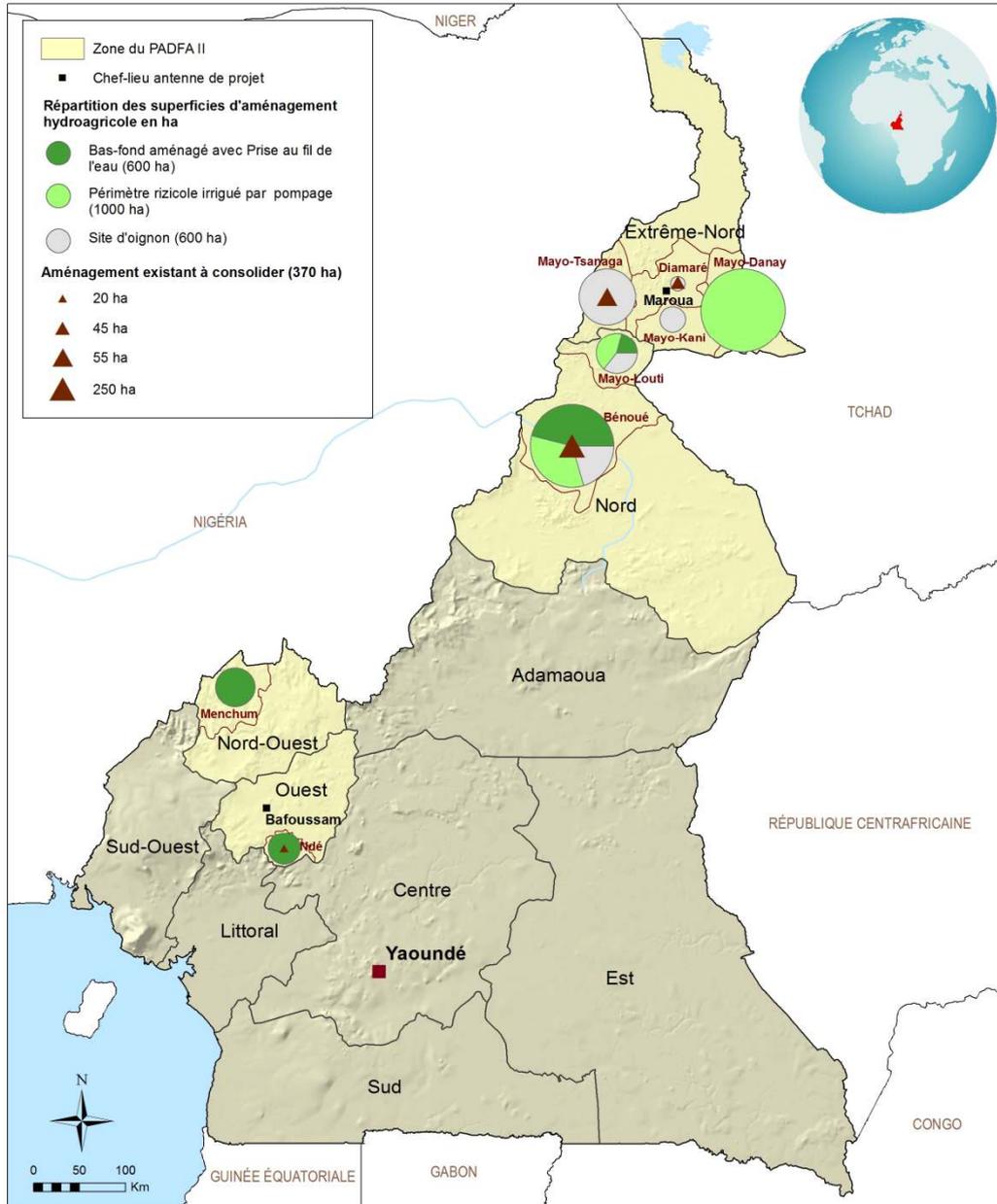
AVANTI	Initiative "Faire progresser les savoirs pour un impact dans le secteur agricole"
CC	Changements climatiques
CEMAC	Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale
COSOP	Programme d'options stratégiques pour le pays (FIDA)
FIPS	Instruments pour un démarrage plus rapide de l'exécution des projets
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
MINADER	Ministère de l'agriculture et du développement rural
OP	Organisation de producteurs/trices
OS	Objectif stratégique
PADFA	Projet d'appui au développement des filières agricoles
PNIA	Plan national d'investissement agricole
PRIME	Programme relatif au suivi-évaluation rural
SDSR	Stratégie de développement du secteur rural
UCGT	Unité de coordination et de gestion du projet

Carte de la zone du projet

République du Cameroun

Projet d'appui au développement des filières agricoles – Phase II (PADFA II)

Rapport de conception



Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

Source: FIDA | 17-01-2019

Résumé du financement

Institution initiatrice:	Fonds international de développement agricole (FIDA)
Emprunteur:	République du Cameroun
Organisme d'exécution:	Ministère de l'agriculture et du développement rural (MINADER)
Coût total du projet:	60 millions d'USD
Montant du prêt du FIDA:	34,105 millions de DTS, équivalant approximativement à 47 millions d'USD
Conditions du prêt du FIDA:	Un prêt d'un montant de 22 850 000 DTS (équivalant approximativement à 31 500 000 USD) est accordé à des conditions particulièrement favorables et est exempt d'intérêts mais est assorti d'une commission de 0,75% l'an et d'un délai de remboursement de quarante (40) ans dont un différé d'amortissement de dix (10) ans, à compter de la date d'approbation du prêt par le Conseil d'administration du Fonds. Le principal du prêt sera remboursé à un taux de 4,5% du montant total du principal per annum à partir de l'année onze (11) et jusqu'à l'année trente (30), et à un taux de 1% du montant total du principal per annum à partir de l'année trente et un (31) et jusqu'à l'année quarante (40). Un deuxième prêt, d'un montant de 11 255 000 DTS (équivalant approximativement à 15 500 000 USD), est accordé à des conditions mixtes et supporte un taux d'intérêt fixe de 1,25% sur le montant de l'encours en principal et une commission de service de 0,75%, avec un délai de remboursement de vingt-cinq (25) ans, y compris un différé d'amortissement de cinq (5) ans, à compter de la date d'approbation par le Conseil d'administration.
Cofinanceurs:	Fonds pour l'environnement mondial (FEM) Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)
Montant du cofinancement:	FEM: 2 millions d'USD FAO: 0,4 million d'USD
Contribution de l'Emprunteur	8,7 millions d'USD
Contribution des bénéficiaires:	2,1 millions d'USD
Montant du financement du FIDA (action climatique):	16,6 millions d'USD
Institution coopérante:	FIDA

Recommandation pour approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation telle qu'elle figure au paragraphe 61.

I. Contexte

A. Contexte national et justification de l'intervention du FIDA

Contexte national

1. Le Cameroun comptait 23,7 millions d'habitants en 2016¹, pour un PIB/habitant de 1 447 USD/an en 2017². Malgré un ralentissement de la croissance, passée de 4,4% en 2016 à 3,7% en 2017³, le pays possède l'une des économies les plus diversifiées de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC). Depuis 2014, le contexte est marqué par une crise socioéconomique et politique (régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest) et de la sécurité (régions du Nord et de l'Extrême-Nord). À cela s'ajoutent les effets pervers des changements climatiques (CC) et l'augmentation de l'insécurité alimentaire dans la zone septentrionale.
2. Le niveau général de pauvreté est passé de 40% en 2001 à 37,5% en 2014, la pauvreté ayant reculé de 14% à 9% dans les villes, alors que dans les zones rurales elle s'est accrue, passant de 52% à 56,8%. Les trois régions septentrionales étaient les plus pauvres en 2014: Extrême-Nord (74%), Nord (67%) et Nord-Ouest (55%).
3. Le secteur agricole est vital pour le pays, car il occupe environ 50% de la population active, avec une contribution au PIB estimée en 2015 à 22,3%. Dominée par les petites exploitations familiales (quelque 2 millions), l'agriculture camerounaise est handicapée par la faiblesse de la compétitivité, la médiocrité des infrastructures, et les déficiences du développement des chaînes de valeur et des capacités de planification et de coordination.
4. Les stratégies nationales clés pour le secteur rural comprennent: le Plan national d'investissement agricole (PNIA), la Stratégie de développement du secteur rural (SDSR), la stratégie pour la croissance et l'emploi, et la Vision 2035, assortie de quatre priorités: i) l'amélioration de la compétitivité; ii) la valorisation des ressources en terre et eau, l'amélioration du cadre de vie des producteurs ruraux et de leur accès aux équipements, marchés et financements adaptés; iii) une promotion des filières, prenant en compte la préservation de l'environnement et les CC; iv) l'amélioration de la gouvernance du secteur.

Aspects particuliers relatifs aux questions que le FIDA doit transversaliser en priorité

5. **Nutrition.** Le taux national de malnutrition chronique s'élève à 33%, dont 38% des enfants de moins de cinq ans en milieu rural, tandis que les niveaux de retard de croissance atteignent un seuil d'alerte: 30,6% dans le Nord, 35,9% dans l'Extrême-Nord (SMART 2018). Les investissements du projet seront orientés vers la réduction de la malnutrition dans les zones d'intervention.
6. **Changements climatiques.** Le pays subit les effets néfastes des CC, particulièrement dans la région septentrionale où les phénomènes climatiques extrêmes sont plus fréquents. On prévoit une augmentation des précipitations dans les zones pluvieuses du pays (Sud) et une diminution ailleurs, accompagnées d'une

¹ <https://data.unicef.org/country/cmrl/>.

² <https://data.worldbank.org/indicator/NY.GDP.PCAP.CD?locations=CM>.

³ <http://www.worldbank.org/en/country/cameroon/overview>.

augmentation de la température sur tout le territoire. Des actions visant une meilleure prise en charge de ces CC sont prévues.

7. **Genre.** En 1999, une politique et un plan de réduction des inégalités entre les sexes ont été instaurés. Malgré des avancées non négligeables, la faible appropriation sociale de l'approche genre est encore perceptible, ainsi que la persistance d'un ancrage culturel préjudiciable à la femme. Le PADFA II s'attaquera à cette problématique avec une stratégie et un plan opérationnel de ciblage élaborés en début de projet avec tous les acteurs.
8. **Jeunes.** Selon le recensement général de la population et de l'habitat 2010, 78% de la population a moins de 34 ans et 43% est âgée de 15 à 34 ans; 54% des jeunes vivant en milieu rural ont un niveau d'éducation faible. Face au manque de débouchés et aux difficultés d'accès aux ressources productives, ces jeunes se déplacent vers les centres urbains. L'emploi des jeunes, notamment dans le secteur agropastoral est un enjeu majeur de réduction de la pauvreté. La prise en compte de cette dimension se fera, dans les zones d'intervention, par la création de débouchés et le renforcement de leur pouvoir économique.
9. Conformément aux engagements en matière de transversalisation pris au titre de la Onzième reconstitution des ressources du FIDA (FIDA11), le projet a été classé comme suit:
 - axé sur la question climatique;
 - transformateur de la question du genre;
 - axé sur la nutrition;
 - axé sur les jeunes.

Justification de l'intervention du FIDA

10. L'engagement du FIDA au Cameroun s'est matérialisé par 11 opérations de développement depuis 1981. L'évaluation de la stratégie et du programme de pays pour le Cameroun (ESPP 2007-2017) menée par le Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA en 2017 a confirmé la pertinence de l'appui du FIDA et recommandé la consolidation des importants acquis du PADFA à travers une seconde phase.
11. La poursuite de l'engagement du FIDA se justifie aussi par l'intérêt stratégique des deux filières riz et oignon pour l'économie camerounaise, les opportunités d'intégration des petits producteurs et entrepreneurs ruraux dans les chaînes de valeur, et la volonté du Gouvernement de réduire les importations, multipliées par trois entre 2007 et 2017 et représentant plus du tiers du déficit commercial du pays.
12. Le PNIA ambitionne de faire passer la production totale de riz de 163 000 tonnes en 2013 à 750 000 tonnes en 2020, ce qui exige un saut technologique important (production, gestion post récolte, commercialisation, organisation et résilience accrues des producteurs). S'agissant de l'oignon, la production actuelle (345 000 tonnes en 2013 essentiellement dans le Nord et Extrême-Nord) ne suffit pas à couvrir les besoins nationaux. Elle est soumise à des contraintes de conservation, d'accès à l'eau et aux intrants de qualité. Le PADFA I s'est attaché à lever ces contraintes sur les segments intrants, conseil technique et stockage tandis que l'accès à l'eau reste encore un défi.
13. L'assistance technique et financière du FIDA pour une seconde phase du projet vise à consolider et à mettre à l'échelle les acquis du PADFA et la poursuite des actions engagées en faveur des coopératives pour créer les conditions de durabilité du développement des filières ciblées.

B. Enseignements tirés

14. La première phase du projet a obtenu des résultats probants:
- i) 1 305 organisations de producteurs (OP) appuyées sur une cible de 1 190;
 - ii) introduction de semences améliorées adoptées sur 100% des superficies de riz et 83% d'oignon; iii) rendements augmentés de 3,5 tonnes/ha à 6 tonnes/ha (riz) et de 12 tonnes/ha à 18 tonnes/ha (oignon) grâce à l'accès à du matériel végétal de qualité, l'amélioration des pratiques culturales et une meilleure maîtrise des technologies. L'évaluation des effets du PADFA à l'achèvement a montré que le revenu moyen avait augmenté de 70% pour le producteur de riz et de 60% pour le producteur d'oignons. Les principales leçons de la première phase du PADFA sont:
- i) **les retards dans l'entrée en vigueur et le démarrage des activités** nuisent à l'atteinte des objectifs de développement visés. Le financement des activités de démarrage au moyen des instruments pour un démarrage plus rapide de l'exécution des projets (FIPS) récemment créés par le FIDA permettra d'accélérer le lancement de la seconde phase;
 - ii) **la planification judicieuse des investissements et le phasage du projet** sont essentiels pour assurer un temps suffisant de consolidation des acquis et de désengagement du projet;
 - iii) **le dimensionnement des appuis à apporter aux coopératives** ne doit pas être uniformisé mais prendre en compte les spécificités régionales, les capacités de production et leurs besoins effectifs;
 - iv) **le renforcement des capacités des acteurs** est essentiel. Pour garantir une bonne appropriation, cette activité demande un accompagnement sur la durée, calibré en fonction du niveau et des besoins spécifiques des producteurs et de leurs organisations;
 - v) **la faible capacité d'exécution des prestataires de services** a été un handicap réel à la bonne exécution des actions programmées dans les délais requis. L'exécution en régie ou la contractualisation directe avec des entreprises connues pour leur sérieux et compétences pourra être envisagée.

II. Description du projet

A. Objectifs, zone d'intervention et groupes cibles

Objectifs

15. *Objectif principal:* Contribuer à réduire la pauvreté, et à améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations cibles.
16. *Objectif de développement:* Accroître durablement les revenus et la résilience des exploitations agricoles familiales productrices de riz et d'oignon dans les zones du projet.
17. *Résultats attendus:*
- i) amélioration de la productivité et production (OS 1 du FIDA): réalisation d'aménagements hydro-agricoles, de pistes rurales, exécution d'un programme semencier, appui à l'accès aux intrants et aux équipements agricoles;
 - ii) amélioration de la conservation, transformation et mise en marché des productions (OS 2 du FIDA): construction d'infrastructures de stockage et de transformation des produits, équipements de transformation, définition de normes, système d'information sur les marchés;
 - iii) renforcement de la résilience, de la nutrition et des capacités (OS 3 du FIDA): structuration des acteurs des filières, renforcement des capacités techniques des producteurs et actions de résilience aux CC, amélioration de la situation nutritionnelle des ménages.

Zone d'intervention

18. Le PADFA II sera mis en œuvre dans les quatre régions du PADFA, à savoir le Nord, l'Extrême-Nord, le Nord-Ouest et l'Ouest. Il interviendra dans de nouveaux villages des 15 départements (11 anciens et quatre nouveaux) sélectionnés selon des critères de ciblage précis en accord avec le Gouvernement.

Groupes cibles

19. La cible prioritaire est constituée de petits exploitants pauvres organisés en 111 coopératives et de microentrepreneurs intervenant en amont et en aval des filières oignon et riz (semenciers, transformateurs, commerçants, fournisseurs d'intrants et de services agricoles). Le nombre total de personnes touchées par le projet est estimé à 31 902 ménages, soit 216 642 personnes dont 50% de femmes et 30% de jeunes.

Stratégie de ciblage

20. La stratégie prévoit le ciblage direct et l'autociblage, suivant des mécanismes transparents et inclusifs, favorisant la prise en compte des couches sociales les plus vulnérables (femmes, jeunes) ou marginalisées (personnes handicapées): i) une campagne active de sensibilisation et d'information des bénéficiaires; ii) un diagnostic institutionnel des OP et leur catégorisation selon les possibilités de développement; iii) le profilage des ménages composant les OP selon leur degré de vulnérabilité; iv) un dispositif de réduction des risques de monopolisation des avantages du projet par des groupes plus aisés. Les responsables du projet établiront un plan opérationnel. Au-delà des quotas prédéfinis de participation des femmes et des jeunes (50% et 30% respectivement), le projet contribuera à transformer les dynamiques de pouvoir fondées sur le genre, qui sont des obstacles structurels à l'inclusion et à l'autonomisation des femmes.

B. Composantes, résultats et activités

21. Le projet comprendra deux composantes techniques (Appui à la production et Appui à la commercialisation, à la structuration des filières et à l'accès à la diversité alimentaire), et une composante de gestion (Planification, suivi-évaluation, gestion des connaissances, concertation sur les politiques).
22. **Composante 1: Appui à la production** (31,6 millions d'USD, soit 52,7% des coûts totaux). Elle vise à améliorer durablement la production, la productivité et la résilience aux CC par i) l'aménagement et le désenclavement des bassins de production et ii) l'intensification de la production.
23. *L'aménagement hydro-agricole* consistera à développer 2 570 ha de bas-fonds et de plaines pour donner un accès à l'eau et améliorer la base productive des filières riz et oignon. Les sites aménagés sont des modules de petite taille (20-100 ha), non contigus et facilement gérables.
24. *Le désenclavement* des bassins de production consistera à réhabiliter 25 km de pistes agricoles dans les sites aménagés, pour améliorer l'accès aux sites de production et aussi aux marchés.
25. *Intensification de la production*: il s'agira de mettre en place un mécanisme durable visant à accroître la productivité et la production des petits producteurs organisés en 111 coopératives: i) développement d'un programme semencier riz et oignon pour la fourniture aux producteurs de semences de qualité à haut rendement et adaptées aux CC; ii) facilitation de leur accès aux technologies-équipements-intrants en partenariat avec les établissements de microfinance; iii) renforcement des capacités autour de champs-écoles paysans.
26. Un cofinancement du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) permettra la diffusion de bonnes pratiques environnementales par la sensibilisation des populations et la formation des équipes d'appui-conseil sur les aspects environnementaux et les CC.

27. **Composante 2: Appui à la commercialisation, à la structuration des filières et à l'accès à la diversité alimentaire** (20,1 millions d'USD, soit 33,5% des coûts totaux). Elle vise l'amélioration de la compétitivité des produits par une meilleure connaissance du marché et leur valorisation, y compris la valorisation locale de produits à haute qualité nutritive. La mise en œuvre de la composante se fera au moyen de quatre sous-composantes: i) l'amélioration du stockage et de la transformation des produits, ii) l'amélioration de la connaissance et de l'accès au marché; iii) la structuration et le renforcement des capacités des acteurs des filières; iv) l'amélioration de la situation nutritionnelle.
28. En matière de *stockage et transformation* des produits, le projet appuiera: la construction de 26 magasins de stockage de riz, l'introduction de deux unités d'étuvage de riz au profit des femmes des coopératives, la construction de 28 bâtiments bioclimatiques de conservation d'oignons, et de cinq unités de transformation d'oignons gérées par les femmes, la facilitation des transactions commerciales par l'installation de cinq centres de collecte et de conditionnement de l'oignon en partenariat avec les mairies, la promotion de métiers en faveur des jeunes pour la distribution des produits agricoles, des intrants, et la prestation de services (transport, maintenance, mécanisation, etc.).
29. S'agissant de la *connaissance du marché* et de *l'accès au marché*, le projet facilitera l'accès aux informations sur les marchés et les prix, la définition de normes de qualité en partenariat avec l'Agence nationale de normalisation, la promotion commerciale des produits et la construction de chaînes d'approvisionnement avec le secteur privé. Un système d'information sur les marchés simplifié sera mis en place en partenariat avec les sociétés de téléphonie. Une étude accélérée de marché permettra aux coopératives de développer leur stratégie de commercialisation.
30. *Pour structurer et renforcer les capacités* des acteurs des filières, on procédera par un diagnostic institutionnel des coopératives bénéficiaires du PADFA et l'actualisation de leurs plans de développement. Pour les nouvelles coopératives, l'accompagnement concernera la formalisation juridique et des formations à l'intention des coopérateurs, élus et membres des commissions spécialisées. La mise en place d'organisations faïtières et interprofessions initiée sera poursuivie.
31. S'agissant de la *nutrition*, le projet appuiera la diversification des régimes alimentaires chez la femme et l'enfant de moins de cinq ans par: i) la promotion de l'utilisation des produits maraîchers dans la ration; ii) la formation sur les technologies alimentaires innovantes pour des produits à haute qualité nutritive; iii) la sensibilisation nutritionnelle; iv) la mise en place de centres de transformatrices ("nutritransfo"); v) l'élaboration et la diffusion d'outils de communication sur la nutrition.
32. **Composante 3: Planification, suivi-évaluation, gestion des connaissances, concertation sur les politiques** (8,2 millions d'USD et 13,7% du coût répartis entre l'Unité de coordination et de gestion du projet (UCGP), 12,3%, et le suivi-évaluation (S&E), 1,4%. Conformément au programme d'options stratégiques pour le pays (COSOP) 2019–2024, cette composante vise à assurer une exécution efficace du projet par la mise en place d'un système robuste de gestion axée sur les résultats. Le projet appuiera les réformes visant à supprimer les principaux goulets d'étranglement au développement des chaînes de valeur liées notamment aux semences et à la participation du secteur privé à la création de richesse et d'emplois en zones rurales. Pour le renforcement de la gouvernance, le projet tirera parti des initiatives récentes du FIDA dans ce domaine [Delivery Unit, initiative "Faire progresser les savoirs pour un impact dans le secteur agricole" (AVANTI), Programme relatif au suivi-évaluation rural (PRIME), transparence et engagement citoyen] destinées à renforcer les capacités du MINADER pour

améliorer la coordination du secteur rural et l'utilisation de la gestion axée sur les résultats.

C. Théorie du changement

33. Les populations rurales qui s'investissent dans les filières riz et oignon font face à trois problèmes majeurs:
- i) *la faible productivité des exploitations*, notamment due à l'indisponibilité des semences et intrants de qualité, à une faible maîtrise des itinéraires techniques, à la faible maîtrise de l'eau, aux effets néfastes des CC et à l'enclavement des bassins de production.
 - ii) *les pertes post récoltes* dues à l'insuffisance et à l'inadéquation des moyens de stockage/conservation des produits, à la non-maîtrise des techniques de transformation et à l'inadéquation des équipements, entraînant une faible disponibilité des produits destinés à la commercialisation et à la consommation;
 - iii) *les difficultés de commercialisation* liées au manque d'information sur les marchés et les prix, d'organisation des producteurs, la non-maîtrise des normes de qualité et des techniques de marketing. Les conséquences en sont une disproportion considérable entre les efforts faits par les producteurs et les gains, qui restent faibles.
34. Les interventions prévues pour lever ces contraintes s'organisent autour de:
- i) l'amélioration de la productivité, la réalisation d'aménagements hydro-agricoles et des pistes rurales, la mise en œuvre d'un programme semencier, l'appui à l'accès aux intrants et aux équipements agricoles, le renforcement des capacités des producteurs et la conduite des actions de résilience aux CC; ii) la réalisation d'infrastructures de stockage et de transformation des produits, les appuis en équipements de transformation, le renforcement des capacités des acteurs, les actions d'éducation nutritionnelle; iii) la mise en œuvre d'actions de structuration des producteurs et autres acteurs des filières concernées, des appuis à la mise au norme des produits, la mise en relation avec les établissements de microcrédit, la mise en place d'un système d'information fonctionnel sur les marchés et le renforcement des capacités des acteurs.
35. Compte tenu de l'importance de la réduction des inégalités femmes-hommes, les interventions renforceront par ailleurs l'autonomisation, le pouvoir économique et la participation des femmes et des jeunes aux décisions.
36. Le résultat de ces interventions et de la concertation sur les politiques devrait influencer positivement sur la productivité et la production des filières ciblées et induire un accroissement durable des revenus des producteurs, ainsi qu'une amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations bénéficiaires du projet.

D. Alignement, appropriation et partenariats

37. Le PADFA II épouse la volonté politique de baisser les importations de riz et d'oignon. Il est conforme aux priorités nationales définies par le Gouvernement dans la SDRS, le PNIA, la stratégie pour la croissance et l'emploi, et la Vision 2035. Il est par ailleurs dans le droit fil des objectifs stratégiques du FIDA et contribuera à l'atteinte des objectifs de développement durable, notamment l'ODD 1 (éliminer la pauvreté) et l'ODD 2 (éliminer la faim).
38. En matière de partenariat, des collaborations seront établies avec i) la FAO pour la mise en œuvre du volet semencier; ii) le Programme alimentaire mondial pour l'établissement d'un programme d'achats institutionnels et le renforcement des capacités des coopératives sur les normes de qualités; iii) le Fonds des Nations Unies pour l'enfance pour l'éducation nutritionnelle. Le partenariat avec les

organisations faîtières des OP, initié en 2017, sera poursuivi pour la structuration des filières.

E. Coût, avantages et financement

Coût

39. Le coût total du PADFA II est d'environ 60 millions d'USD (33,3 milliards de francs CFA) sur 6 ans. Le coût de base est estimé à 53,2 millions d'USD (29,6 milliards de francs CFA), soit 89% des coûts totaux. Les imprévus physiques et financiers sont estimés à 6,6 millions d'USD, soit 11% des coûts totaux.
40. Les composantes 1, "Appui à la production", et 2, "Appui à la commercialisation, à la structuration des filières et à l'accès à la diversité alimentaire", relèvent partiellement de l'action climatique. Selon les méthodes des banques multilatérales de développement relatives au financement de l'adaptation aux CC et de l'atténuation de leurs effets, le montant total alloué par le FIDA au projet au titre du financement de l'action climatique est estimé à 16,66 millions d'USD.

Tableau 1
Coût du projet par composante (et sous-composante) et par source de financement
(en millions d'USD)

Composante	Prêt du FIDA		Gouvernement		FEM		FAO		Bénéficiaires		Total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
A. Appui à la production												
Aménagements et désenclavement des bassins de production	14,6	71,6	4,1	20,1	-	-	-	-	1,7	8,3	20,4	34,0
Intensification de la production	7,5	89,0	0,7	8,4	-	-	0,0	0,5	0,2	2,1	8,5	14,2
Viabilité environnementale et résilience aux CC	-	-	0,5	20,1	2,0	75,2	-	-	0,1	4,7	2,7	4,6
Sous-total	22,1	70,1	5,4	17,0	2,0	6,5	0,0	0,1	2,0	6,4	31,6	52,7
B. Appui à la commercialisation et à la structuration des filières												
Amélioration du stockage et de la transformation des produits	13,4	83,8	2,6	16,0	-	-	-	-	0,0	0,2	16,0	26,7
Amélioration de la connaissance et de l'accès au marché	0,4	90,2	0,0	9,8	-	-	-	-	-	-	0,5	0,8
Structuration des acteurs des filières	0,9	85,3	0,1	14,3	-	-	-	-	0,0	0,4	1,0	1,7
Amélioration de la situation nutritionnelle	0,2	76,5	0,1	19,0	-	-	-	-	0,0	4,5	0,3	0,5
Appui aux antennes du PADFA	2,2	92,2	0,2	7,8	-	-	-	-	-	-	2,3	3,9
Sous-total	17,1	84,9	3,0	14,9	-	-	-	-	0,0	0,2	20,1	33,5
C. Gestion des connaissances, coordination et S&E												
UCGP	7,2	97,7	0,2	2,3	-	-	-	-	-	-	7,4	12,3
Suivi-évaluation	0,7	78,9	0,2	21,1	-	-	-	-	-	-	0,9	1,4
Sous-total	7,9	95,7	0,4	4,3	-	-	-	-	-	-	8,2	13,7
TOTAL	47,0	78,6	8,7	14,5	2,0	3,4	0,0	0,1	2,1	3,4	59,9	100,0

∞

Tableau 2
Coût du projet par catégorie de dépenses et par source de financement
(en millions d'USD)

	<i>Prêt du FIDA</i>		<i>Gouvernement</i>		<i>FEM</i>		<i>FAO</i>		<i>Bénéficiaires</i>		<i>Total</i>	
	<i>Montant</i>	<i>%</i>	<i>Montant</i>	<i>%</i>	<i>Montant</i>	<i>%</i>	<i>Montant</i>	<i>%</i>	<i>Montant</i>	<i>%</i>	<i>Montant</i>	<i>%</i>
I. Coûts d'investissement												
A. Génie rural	16,0	74,3	4,3	19,9	0,6	2,6	-	-	0,7	3,2	21,5	35,9
B. Équipements et matériels	5,1	61,7	1,6	19,1	0,5	6,3	-	-	1,1	13,0	8,3	13,9
C. Études et assistance technique	3,0	73,4	0,8	19,6	0,3	6,2	-	-	0,0	0,7	4,0	6,7
D. Formation et ateliers	3,3	62,7	1,1	20,3	0,7	12,7	-	-	0,2	4,3	5,3	8,9
E. Prestation de services	4,5	96,9	0,0	0,8	0,0	0,8	0,0	1,0	0,0	0,6	4,7	7,8
F. Fonds	1,9	79,9	0,5	20,1	-	-	-	-	-	-	2,4	4,0
Sous-total	33,8	73,2	8,3	17,9	2,0	4,4	0,0	0,1	2,1	4,4	46,2	77,2
II. Coûts de fonctionnement												
A. Salaires et indemnités	11,9	99,2	0,1	0,8	-	-	-	-	-	-	12,0	20,0
B. Entretien et fonctionnement	1,3	79,6	0,3	20,4	-	-	-	-	-	-	1,7	2,8
Sous-total	13,2	96,8	0,4	3,2	-	-	-	-	-	-	13,7	22,8
TOTAL	47,0	78,6	8,7	14,5	2,0	3,4	0,0	0,1	2,1	3,4	59,9	100,0

6

Tableau 3

Coût du projet par composante (et sous-composante) et par année

(en millions d'USD)

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total
<i>Composante et sous-composantes</i>							
A. Appui à la production							
Aménagements et désenclavement des bassins de production	1,3	5,9	7,2	5,7	0,2	0,2	20,4
Intensification de la production	2,0	1,8	1,7	1,3	0,9	0,8	8,5
Viabilité environnementale et résilience aux CC	0,8	0,7	0,6	0,3	0,2	0,2	2,7
Sous-total	4,1	8,4	9,4	7,2	1,3	1,2	31,6
B. Appui à la commercialisation et à la structuration des filières							
Amélioration du stockage et de la transformation des produits	0,5	3,7	4,2	4,0	2,9	0,6	16,0
Amélioration de la connaissance et de l'accès au marché	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,5
Structuration des acteurs des filières	0,4	0,2	0,2	0,2	0,1	0,0	1,0
Amélioration de la situation nutritionnelle	-	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0	0,3
Appui aux antennes du PADFA	0,5	0,3	0,3	0,3	0,4	0,4	2,3
Sous-total	1,5	4,4	4,9	4,6	3,6	1,1	20,1
C. Gestion des connaissances, coordination et S&E							
UCGP	0,6	0,4	0,4	0,4	0,4	5,2	7,4
Suivi-évaluation	0,2	0,1	0,2	0,1	0,1	0,2	0,9
Sous-total	0,7	0,5	0,6	0,5	0,5	5,4	8,2
TOTAL	6,3	13,3	14,9	12,4	5,4	7,7	59,9

Stratégie et plan de financement et de cofinancement

41. Le plan de financement se présente comme suit: i) FIDA, 47 millions d'USD; ii) Gouvernement, environ 8,7 millions d'USD; iii) FEM, 2 millions d'USD, iv) FAO, 0,4 million d'USD; v) bénéficiaires, 2,1 millions d'USD. La contribution du Gouvernement couvrira le coût des droits et taxes sur les biens et services acquis par le projet ainsi que certains investissements. Un préfinancement (FIPS) des activités de démarrage, à hauteur de 1,1 million d'USD, a été accordé au Gouvernement pour assurer un démarrage rapide.

Décaissement

42. La Caisse autonome d'amortissement (CAA) procédera à l'ouverture du compte désigné qui sera administré en monnaie locale selon la modalité des avances. Les conditions de premier décaissement remplies, le FIDA, sur demande de la CAA, effectuera un dépôt correspondant au plafond autorisé (1,2 milliard de francs CFA). La CAA ouvrira également un compte de contrepartie destiné à recevoir les fonds de contrepartie qui seront mobilisés dans le respect des procédures budgétaires et des lois de l'Emprunteur. Deux comptes d'opérations correspondant au compte désigné et au compte de contrepartie seront également ouverts. L'UCGP sera titulaire de ces comptes. Le Coordonnateur et le Responsable administratif et financier en seront les cosignataires.

Résumé des avantages et analyse économique

43. Le taux interne de rentabilité économique du projet est estimé à 16,35%, pourcentage largement supérieur au coût d'opportunité du capital (12%). La valeur actuelle nette économique est positive (7,9 millions d'USD) et le ratio bénéfices-coûts est satisfaisant (1,25). Ces indicateurs démontrent la rentabilité du PADFA II.
44. L'analyse de sensibilité suggère une faible sensibilité de la rentabilité du projet aux variations des coûts/bénéfices. Le projet ne serait plus rentable en situation de diminution des bénéfices ou d'augmentation des coûts au-delà de 30% (taux interne de rentabilité économique chutant à 9,5% et 11,2% respectivement) tandis qu'un retard de 2 ans dans la génération des bénéfices abaisserait ce taux à 11,2%.

Stratégie de sortie et durabilité

45. La stratégie de sortie conçue pour asseoir la durabilité des bénéfices et services initiés par le projet procédera d'un phasage en trois étapes: i) mise en place des outils, sélection des bassins de production, des sites à aménager et des OP/autres acteurs (année 1); ii) réalisation des investissements (années 2 à 4) et renforcement des capacités des acteurs (OP, entreprises, coopératives, organisations faitières, etc.); iii) consolidation des acquis et désengagement durant les années 5 et 6. Au cours des deux dernières années, l'équipe veillera à: i) l'appropriation par les acteurs des infrastructures, équipements ainsi qu'au bon fonctionnement des mécanismes de gestion mis en place (comités de gestion et différents comités techniques mis sur pied au sein des coopératives); ii) la responsabilisation des services déconcentrés dans le suivi des activités, y compris pendant la phase post projet.

III. Risques

A. Risques et mesures d'atténuation

46. Les risques et les mesures d'atténuation sont détaillés ci-après:

<i>Catégories de risque</i>	<i>Probabilité (H, M ou B)</i>	<i>Sévérité (H, M, B)</i>	<i>Atténuation/remarques</i>
1. Politique et gouvernance	H	H	Éviter les zones à très haut risque et utiliser l'analyse régulière de criticité conduite par l'équipe de pays des Nations Unies pour orienter les activités de terrain
2. Macroéconomiques et économiques	M	M	Poursuite des efforts de restauration de l'équilibre des comptes publics, reconstitution des réserves de change et consolidation de la parité monétaire régionale
3. Politiques et stratégies sectorielles	B	B	Promouvoir la concertation entre les différents ministères pour optimiser la coordination et fédérer les centres d'intérêts autour des stratégies.
4. Conception technique du projet	B	B	Maintenir l'équipe clé de mise en œuvre de la phase I pour garantir une appropriation technique des approches
5. Capacités institutionnelles pour la mise en œuvre et la durabilité	M	M	Mise en œuvre des initiatives Delivery Unit, AVANTI, PRIME pour renforcer la gestion axée sur les résultats, la planification, le suivi-évaluation
6. Gestion financière/aspects fiduciaires	M	M	Mise en place d'un dispositif de contrôle interne renforcé, audit interne trimestriel par un auditeur interne et mise en place d'un comité d'audit aux réunions trimestrielles; sélection du personnel après mise en concurrence, assortie de contrats de performance; formation et mise à niveau périodique du personnel en gestion financière et passation des marchés
7. Passation des marchés	M	M	Formation des membres de la commission de passation des marchés sur les aspects techniques de la passation des marchés et sur l'éthique et les conflits d'intérêts ainsi que sur la politique anticorruption du FIDA
8. Partenaires			Travaux en régie ou contractualisation directe des entreprises ayant fait leurs preuves pour atténuer les retards dans la réalisation des aménagements
9. Contexte environnemental et social	M	M	Respect des normes environnementales et sociales en vigueur et mise en œuvre stricte du cadre de gestion environnementale, sociale et climatique.

B. Catégorie environnementale et sociale

47. Le projet est classé comme projet de catégorie B, conformément aux exigences déterminées dans les procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique, et respectera les normes environnementales et sociales en vigueur au Cameroun, notamment par la mise en œuvre du cadre de gestion environnementale, sociale et climatique développé.

C. Classement au regard des risques climatiques

48. Le risque climatique a été évalué et estimé élevé. Un suivi régulier du respect des normes et la mise en œuvre stricte du cadre de gestion environnementale, sociale et climatique sont prévus.

D. Soutenabilité de la dette

49. Bien que la dette publique du Cameroun reste soutenable jusqu'à présent, le risque de surendettement demeure élevé. La dette publique était estimée à environ 32,6% du PIB à la fin septembre 2018. Le Gouvernement privilégie les emprunts concessionnels et limite l'endettement non concessionnel à des projets prioritaires pour lesquels aucun financement concessionnel n'est disponible. Le plafond sur l'endettement non concessionnel en 2019 a été fixé à 500 milliards de francs CFA dans le projet de loi de finances. En ce qui concerne l'endettement concessionnel, le Gouvernement souhaite contracter un montant de 150 milliards de francs CFA.

IV. Exécution

A. Cadre organisationnel

50. Tutelle et pilotage. Le PADFA II sera placé sous la tutelle du MINADER. L'orientation et le pilotage seront assurés par un comité de pilotage. Une UCGP bénéficiant d'une autonomie de gestion administration et financière et disposant de deux antennes dans chacune des deux grandes zones d'intervention est mise en place à Yaoundé.
51. Budgétisation, contrôle interne, système, principes, procédures comptables et comptes rendus. L'élaboration et l'approbation des budgets s'appuieront sur les procédures définies dans le manuel financier et sur un progiciel comptable approuvés par le FIDA. Le manuel financier détaillera toutes les activités de contrôle nécessaires à l'atteinte des objectifs de contrôle interne. Les comptes du projet seront tenus sur la base d'une comptabilité d'exercice respectant le système comptable SYSCOHADA et les Normes comptables internationales.
52. Audits. Des audits internes auront lieu régulièrement, conformément aux engagements figurant dans l'accord conclusif signé entre le FIDA et le Gouvernement camerounais en février 2018 et relatif à la création de la fonction d'audit interne comprenant un auditeur et un comité d'audit du programme de pays du FIDA. Les audits annuels seront réalisés par un cabinet d'audit privé conformément aux directives du FIDA en matière d'audit.
53. Passation des marchés. Le code des marchés publics de juin 2018 intègre le principe de la primauté des directives du FIDA en matière de passation des marchés en cas d'incompatibilité avec les procédures nationales. Ce code n'étant pas encore entré en vigueur, les marchés seront passés conformément aux directives du FIDA.

B. Planification, suivi-évaluation, apprentissage, gestion des savoirs et communication

54. **Planification**. Le projet sera exécuté sur la base du programme de travail et budget annuel, segmenté en tranches trimestrielles pour en faciliter l'opérationnalisation.
55. **Suivi-évaluation**. Le PADFA II optera pour des actions fortes dès le démarrage du projet. Le suivi-évaluation aura les objectifs suivants: i) satisfaction des besoins de performance du projet en la matière; ii) contribution à l'amélioration du suivi sectoriel du MINADER; iii) promotion de la transparence et de la participation citoyenne par un suivi inclusif permettant aux bénéficiaires d'apprécier la performance de l'exécution.

Innovations et reproduction à plus grande échelle

56. Les principales innovations du projet seront: i) le développement de la petite irrigation par des canaux en terre gérée par les petits producteurs; cela a été introduit au Cameroun par le PADFA; ii) l'introduction des variétés améliorées de riz (NERICA) et d'oignons; iii) l'introduction de la double saison de culture du riz après 50 années de pratique de saison unique; iv) la production de semences certifiées de riz et d'oignon par des coopératives de producteurs semenciers locaux; v) la construction de magasins multifonctionnels prenant en compte les changements climatiques pour le stockage et la transformation du riz et de l'oignon, gérés par les coopératives.

C. Plans d'exécution

57. Le Gouvernement tirera parti du FIPS, l'instrument du FIDA pour un démarrage plus rapide de l'exécution des projets. La supervision sera assurée par le FIDA, par l'intermédiaire du bureau de pays, et les autorités nationales. Un examen à mi-parcours sera organisé durant la troisième année d'exécution afin d'évaluer les

résultats obtenus et les possibilités d'atteindre les objectifs. Un examen à l'achèvement du projet complétera les évaluations et fournira des éléments objectifs d'appréciation des résultats du projet ainsi que les enseignements tirés, qui pourront servir dans les futures opérations sur les mêmes thématiques.

V. Instruments et pouvoirs juridiques

58. Un accord de financement entre la République du Cameroun et le FIDA constituera l'instrument juridique aux termes duquel le financement proposé sera consenti à l'Emprunteur. Une copie de l'accord de financement négocié figure à l'appendice I.
59. La République du Cameroun est habilitée, en vertu de ses lois, à recevoir un financement du FIDA.
60. Je certifie que le financement proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA et aux Principes et critères applicables aux financements du FIDA.

VI. Recommandation

61. Je recommande au Conseil d'administration d'approuver le financement proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds accordera à la République du Cameroun un prêt à des conditions particulièrement favorables d'un montant équivalant à vingt-deux millions huit cent cinquante mille droits de tirage spéciaux (22 850 000 DTS), qui sera régi par des modalités et conditions conformes, en substance, aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

DÉCIDE EN OUTRE: que le Fonds accordera à la République du Cameroun un prêt à des conditions mixtes d'un montant équivalant à onze millions deux cent cinquante mille droits de tirage spéciaux (11 255 000 DTS), qui sera régi par des modalités et conditions conformes, en substance, aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président
Gilbert F. Hougbo

Accord de financement négocié:

Projet d'appui au développement des filières agricoles – Phase II (PADFA II)

(Négociations conclues le 8 novembre 2019)

Prêt N°.: _____

Prêt N°.: _____

Nom du Projet: Projet d'appui au développement des filières agricoles – Phase II (PADFA II) (le "Projet")

La République du Cameroun, représentée par le Ministère en charge de l'économie (l'"Emprunteur")

et

Le Fonds international de développement agricole (le "Fonds" ou le "FIDA")

(désignés individuellement par une "Partie" et collectivement par les "Parties")

ATTENDU QUE l'Emprunteur a sollicité du Fonds un prêt à des conditions particulièrement favorables et un prêt à des conditions mixtes pour le financement du Projet décrit à l'Annexe 1 du présent Accord;

ATTENDU QUE le Secrétariat du Fonds pour l'environnement mondial ("FEM") a indiqué son souhait de mettre à la disposition du Fonds, agissant en sa qualité d'organisme d'exécution du FEM, un soutien financier sous forme de don (le "Don") pour aider l'Emprunteur à mettre en œuvre le Projet décrit à l'Annexe 1 du présent Accord;

ATTENDU QUE la FAO a indiqué son souhait de cofinancer le Projet décrit à l'Annexe 1 du présent Accord;

ATTENDU QUE l'Emprunteur s'est engagé à fournir un soutien supplémentaire, financier ou en nature, qui pourrait être nécessaire au Projet;

Considérant que le Fonds a accepté de financer le Projet;

Par conséquent, les Parties conviennent de ce qui suit:

Section A

1. Le présent Accord comprend l'ensemble des documents suivants: le présent document, la description du Projet, les dispositions relatives à l'exécution, et suivi et évaluation (Annexe 1), le tableau d'affectation des fonds (Annexe 2) et les clauses particulières (Annexe 3).

2. Les Conditions générales applicables au financement du développement agricole en date du 29 avril 2009, telles que modifiées en décembre 2018 et toutes éventuelles modifications postérieures (les "Conditions générales") sont annexées au présent document, et l'ensemble des dispositions qu'elles contiennent s'appliquent au présent Accord. Aux fins du présent Accord, les termes dont la définition figure dans les Conditions générales ont la signification qui y est indiquée.

3. Le Fonds accorde à l'Emprunteur un prêt à des conditions particulièrement favorables et un prêt à des conditions mixtes (le "Financement"), que l'Emprunteur utilise aux fins de l'exécution du Projet, conformément aux modalités et conditions énoncées dans le présent Accord.

Section B

1. Le montant du Prêt à des conditions particulièrement favorables est de vingt-deux millions huit cent cinquante mille droits de tirage spéciaux (22 850 000 DTS).

2. Le montant du Prêt à des conditions mixtes est de onze millions deux cent cinquante-cinq mille droits de tirage spéciaux (11 255 000 DTS).

3. Le Prêt accordé à des conditions particulièrement favorables est exempt d'intérêts mais est assorti d'une commission de service de 0,75% l'an et d'un délai de remboursement de quarante (40) ans dont un différé d'amortissement de dix (10) ans, à compter de la date d'approbation du Prêt par le Conseil d'administration du Fonds. Le principal du Prêt sera remboursé à un taux de 4,5% du montant total du principal par an à partir de l'année onze (11) et jusqu'à l'année trente (30), et à un taux de 1% du montant total du principal par an à partir de l'année trente et un (31) et jusqu'à l'année quarante (40).

4. Le deuxième Prêt accordé à des conditions mixtes supporte un taux d'intérêt fixe de 1,25% sur le montant de l'encours en principal et une commission de service de 0,75%, avec un délai de remboursement de vingt-cinq (25) ans, y compris un différé d'amortissement de cinq (5) ans, à compter de la date d'approbation par le Conseil d'administration du Fonds.

5. La monnaie de paiement au titre du service des Prêts est le DTS.

6. L'exercice financier débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

7. Le remboursement du principal et le paiement des intérêts et de la commission de service des Prêts sont exigibles le 15 février et le 15 août.

8. La Caisse autonome d'amortissement ("CAA") ouvre et tient au nom de l'Emprunteur:

- a) un compte désigné-au nom du Projet, auprès d'une banque commerciale de bonne réputation, libellé en Franc de la Communauté financière africaine (FCFA) pour recevoir les fonds du Prêt aux conditions particulièrement favorables;
- b) un compte désigné-au nom du Projet, auprès d'une banque commerciale de bonne réputation, libellé en FCFA pour recevoir les fonds du Prêt aux conditions mixtes; et
- c) un compte de fonds de contrepartie (FCP), auprès d'une banque commerciale de bonne réputation, libellé en FCFA destiné à recevoir les fonds de contrepartie dont la mobilisation sera effectuée selon les procédures budgétaires et lois de l'Emprunteur.

L'Unité de coordination et gestion du Projet (UCGP) sera ordonnateur de ces comptes. Le Directeur général ou le Directeur général adjoint de la CAA sera le cosignataire.

9. L'Emprunteur fournira des fonds de contrepartie aux fins du Projet d'un montant de huit millions sept cent mille dollars des États-Unis (8 700 000 USD) sous forme de coûts d'investissements (pour un montant d'un million de dollars des États-Unis (1 000 000 USD)) et de droits et taxes diverses grevant les travaux, les biens, et les

services du Projet (pour un montant de sept millions sept cent mille dollars des États-Unis (7 700 000 USD), selon les procédures en vigueur sur le territoire de l’Emprunteur.

Section C

1. L’Agent principal du Projet est le Ministère en charge de l’agriculture et du développement rural (MINADER).
2. Les autres parties du Projet sont décrites dans la Section II de l’Annexe 1 du présent Accord.
3. Un examen à mi-parcours sera effectué conformément aux dispositions des alinéas 8.03 b) et c) des Conditions générales. Toutefois, les Parties peuvent convenir d’une date différente pour l’examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Projet.
4. La date d’achèvement du Projet est fixée au sixième anniversaire de la date d’entrée en vigueur du présent Accord et la date de clôture du financement sera six (6) mois plus tard, ou toute autre date désignée par le Fonds par notification à l’Emprunteur.
5. L’acquisition de biens, travaux et services financés par l’Accord sera régie par le Code et les procédures en vigueur sur le territoire de l’Emprunteur dans la mesure où ils sont conformes aux Directives pour la passation des marchés relatifs aux projets du FIDA.
6. L’Emprunteur reconnaît que, dans le cadre de la politique de restructuration du FIDA, il est impératif que le présent Accord entre en vigueur dans les 18 mois suivant son approbation par le Conseil d’administration du Fonds.

Section D

1. Le Fonds administrera le Financement et supervisera le Projet et l’Emprunteur mettra en œuvre et assurera sa propre administration et supervision des Prêts et du Projet.

Section E

1. Les éléments suivants sont désignés comme des motifs supplémentaires de suspension du présent Accord:
 - a) Le manuel de mise en œuvre et/ou l’une de ses dispositions a fait l’objet d’une renonciation, d’une suspension, d’une résiliation, d’une modification ou d’un amendement sans l’accord préalable du Fonds, et le Fonds, après consultation avec l’Emprunteur, a déterminé qu’il a eu, ou est susceptible d’avoir, un effet préjudiciable important sur le Projet.
2. Les éléments suivants constituent des conditions additionnelles (générales/spécifiques) préalables aux décaissements:
 - a) L’avis de non objection du FIDA à l’égard du manuel de mise en œuvre du Projet.
 - b) Le personnel clé du Projet, à savoir le Coordonnateur, le Responsable administratif et financier, le Comptable, le Spécialiste en Passation des marchés, et le Spécialiste en Suivi-évaluation, a été confirmé et/ou recruté conformément à la Section II de l’Annexe 1 du présent Accord.
3. Toutes les communications ayant trait au présent Accord doivent être adressées aux représentants dont le titre et l’adresse figurent ci-dessous:

Pour l’Emprunteur:

Ministre de l'économie, de la planification et
de l'aménagement du territoire
BP 660 Yaoundé
Tél.: +237 222 233 637

Et en copie:

Directeur général de la
Caisse autonome d'amortissement
BP 7167 Yaoundé
Tél.: +237 222 222 226

Pour le Fonds:

Le Président
Fonds international de développement agricole
Via Paolo di Dono 44
00142 Rome, Italie

Le présent Accord, [en date du _____]⁴, a été établi en langue française en deux (2) exemplaires originaux, un (1) pour le Fonds et un (1) pour l'Emprunteur.

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

[Nom du Représentant autorisé]
[Titre du Représentant autorisé]

Date: _____⁵

FONDS INTERNATIONAL
DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

Gilbert F. Houngbo
Président

Date: _____

⁴ À conserver uniquement si l'Accord de Financement est signé par les deux parties à la même date et au même endroit.

⁵ Dans le cas où l'Accord de Financement n'est pas signé au siège du FIDA.

Annexe 1

Description du Projet, dispositions relatives à l'exécution, et suivi et évaluation

I. Description du Projet

1. **Population cible.** La cible prioritaire est constituée de petits exploitants pauvres organisés en 111 coopératives, et de microentreprises intervenant en amont et en aval des filières oignon et riz (semenciers, transformateurs, commerçants, fournisseurs d'intrants et de services agricoles). Le nombre total de personnes touchées par le Projet est estimé à 216 642 personnes, dont 50% de femmes et 30% de jeunes.

2. **Zone d'intervention du Projet.** Le Projet interviendra dans le Nord, l'Extrême-Nord, le Nord-Ouest et l'Ouest. Il interviendra dans 14 départements sélectionnés en accord avec l'Emprunteur selon des critères de ciblage géographique.

3. **Finalité.** La finalité du Projet est de contribuer à la réduction de la pauvreté, et à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations cibles.

4. **Objectifs.** L'objectif du Projet est d'accroître durablement les revenus et la résilience des exploitations agricoles familiales productrices de riz et d'oignon dans les zones du Projet.

5. **Composantes.** Le Projet contient les composantes suivantes:

Composante 1: Appui à la production (31,6 millions d'USD, soit 52,7% des coûts totaux). Elle vise à améliorer durablement la production, la productivité et la résilience aux changements climatiques à travers: i) l'aménagement et le désenclavement des bassins de production par le développement de 2 570 ha de bas-fonds et plaines, et la réhabilitation de 25 km de pistes agricoles; et ii) l'intensification de la production par la mise en place d'un mécanisme durable de développement des filières riz et oignon en vue d'accroître la productivité et la production des petits producteurs organisés en 111 coopératives. La composante est articulée autour des sous-composantes suivantes:

Sous-composante 1.1 - Aménagement et désenclavement des bassins de production. Les activités de la sous-composante 1.1 seront organisées autour des volets suivants:

Volet 1.1.1. Aménagement des bassins de production - assurera la promotion des aménagements hydro-agricoles-AHA fiables permettant une alimentation en eau sécurisée de la riziculture, dans les bas-fonds et plaines alluviales, ainsi que l'accès à l'eau des sites de culture d'oignons.

Volet 1.1.2. Désenclavement des bassins de production - vise l'amélioration de l'accès aux marchés des filières ciblées, à travers la réhabilitation de 25 km de pistes agricoles en plusieurs tronçons dans les zones de grappes de sites aménagés au niveau des bassins de production.

Sous-composante 1.2 - Intensification de la production (14,2% des coûts du Projet). Cette sous-composante vise la mise en place d'un mécanisme durable de développement des filières riz (irrigué et pluvial) et oignon en vue d'accroître la productivité et, par ricochet, de booster la production des petits producteurs regroupés en coopératives, sur un total de 23 626 ha sur la durée du PADFA II (4 226 ha d'oignon et 19 400 ha de riz).

Les actions de la sous-composante 1.2 seront organisées en trois volets:

Volet 1.2.1. Appui au développement du programme semencier riz et oignon - en vue de faciliter l'accès des bénéficiaires aux semences de qualité et améliorer la productivité et la production d'oignon et de riz dans la zone d'intervention, un dispositif d'approvisionnement en semence, partant de la multiplication de la semence de base à la production de semences certifiées de riz et d'oignon, sera instauré. Des actions complémentaires et transversales seront par ailleurs mises en œuvre dans le cadre du financement FEM afin de renforcer la résilience des activités (sensibilisation des populations, identification de techniques durables des systèmes de cultures, etc.).

Volet 1.2.2. Appui à l'accès aux intrants et aux équipements agricoles – vise à faciliter l'acquisition par les producteurs d'intrants et équipements à travers un financement en fonds de roulement (FDR) unique (une moyenne de 2,5 millions FCFA/coopérative semencière et 5 millions FCFA/coopérative de production) pour la première campagne agricole.

Volet 1.2.3. Appui au renforcement des capacités techniques des producteurs - vise, à travers des actions organisées autour des parcelles de démonstration, des champs-écoles des producteurs, la planification et le suivi des activités engagées.

Composante 2: Appui à la commercialisation, à la structuration des filières et à l'accès à la diversité alimentaire. Elle vise l'amélioration de la compétitivité des produits à travers une meilleure connaissance et pénétration du marché et la valorisation des produits y compris la valorisation locale de produits à haute qualité nutritive. La mise en œuvre de cette composante se fera à travers quatre sous-composantes: i) l'amélioration du stockage et de la transformation des produits; ii) l'amélioration de la connaissance et de l'accès au marché; iii) la structuration et le renforcement des capacités des acteurs des filières; iv) l'amélioration de la situation nutritionnelle.

La composante 2 est articulée autour des quatre sous-composantes suivantes:

Sous-composante 2.1 - Amélioration du stockage et de la transformation des produits. Les actions de cette sous-composante 2.1 seront organisées en deux volets:

Volet 2.1.1. Infrastructures et équipements de transformation éprouvés - vise une différenciation des investissements en la matière, en fonction des coopératives, sur la base d'un processus d'élaboration et d'un plan d'affaires. Dans ce cadre, le Projet financera notamment des études diagnostiques, travaux de mise aux normes, unités d'étuvage, construction d'unité de production et de conservation, etc.

Volet 2.1.2. Amélioration de la qualité - a pour objectif de permettre une prise de conscience des enjeux liés à la qualité de la production des filières ciblées à travers la mise en place d'une série de mesures d'accompagnement des acteurs des différents maillons des filières ciblées telles que i) le renforcement des compétences techniques, organisationnelles et de gestion des acteurs directs; ii) la mise à disposition de normes, de manuels d'utilisation, d'entretien et de gestion des équipements et des infrastructures; iii) le renforcement des capacités de services d'appui de proximité à la mécanisation; et enfin iv) la facilitation de l'accès aux informations sur les technologies.

Sous-composante 2.2 - Amélioration de la connaissance et de l'accès au marché (0,8% des coûts totaux du Projet). Cette sous-composante vise une meilleure connaissance des marchés des produits issus des filières riz et oignon, pour le développement de stratégies de commercialisation adaptées pour une meilleure inclusion des petits producteurs regroupés au sein des coopératives.

Sous-composante 2.3 - Structuration et renforcement des capacités des acteurs des filières. Cette sous-composante vise l'amélioration de l'organisation des acteurs des filières (coopératives, les interprofessions, et les opérateurs privés) notamment par l'incitation à la collaboration entre les différents maillons.

Les actions de la sous-composante 2.3 seront organisées en deux volets:

Volet 2.3.1. Structuration et renforcement de capacités des coopératives – a pour objectif la mise en œuvre d'actions d'appui différenciées définies en fonction du niveau de maturité des coopératives bénéficiaires.

Volet 2.3.2. Structuration et renforcement des capacités des autres acteurs des filières - vise à impulser une dynamique dans le développement des filières ainsi que l'émergence d'associations professionnelles dans les autres maillons avec l'aide des services de l'État.

Sous-composante 2.4 - Amélioration de la situation nutritionnelle (0,5% des coûts totaux). Cette sous-composante vise à contribuer, de manière ciblée, à la diminution du taux de malnutrition chronique chez l'enfant de moins de cinq ans en favorisant, une réduction i) des carences et ii) de l'insuffisance pondérale à travers la mise en œuvre des mesures suivantes: diversification de la production, transformation et commercialisation locale de compléments alimentaires nécessaires au développement psychomoteur du jeune enfant à travers les "centres nutritransfo" catalyseurs de la transformation, et le renforcement des connaissances et pratiques alimentaires.

Composante 3: Planification, Suivi-Évaluation, Gestion des connaissances et Communication et dialogue sur les politiques. Cette composante vise à assurer une exécution efficace du Projet à travers la mise en place d'un système robuste de gestion et communication des résultats. Le Projet appuiera les réformes visant à supprimer les principaux goulots d'étranglements au développement des chaînes de valeur agricoles, en particulier les réformes liées aux semences, et à la participation du secteur privé. Une étude de politique sera menée pour faire l'état des lieux des réformes en cours, et définir les mesures incitatives susceptibles de permettre au secteur privé de jouer un rôle plus important dans la création de richesse et d'emplois en zones rurales. En ce qui concerne la gouvernance, le Projet tirera parti des initiatives Delivery Unit, AVANTI, PRIME, transparence et engagement citoyen, pour renforcer les capacités du Ministère de l'agriculture, en vue d'améliorer la coordination du secteur rural, et l'utilisation de la gestion axée sur les résultats en tant qu'approche globale pour l'excellence.

II. Dispositions relatives à l'exécution

6. **L'agent principal du Projet** est le Ministère en charge de l'agriculture et du développement rural (MINADER).

7. **Le Comité de pilotage du Projet.** L'orientation et le pilotage seront assurés par un Comité de pilotage (COPIL) qui se réunira deux fois par an en sessions ordinaires et s'appuiera sur un Comité technique (CT).

8. **L'Unité de coordination et de gestion du Projet.** Le PADFA II sera exécuté par une Unité de coordination et gestion du Projet (UCGP) bénéficiant d'une autonomie de gestion administrative et financière. Dans chacune des deux grandes zones d'intervention, le PADFA II sera coordonné par une antenne régionale.

9. **Partenariats stratégiques.** En matière de partenariat, des collaborations seront établies avec: i) la FAO pour la mise en œuvre du volet semencier; ii) le PAM pour l'établissement d'un programme d'achats institutionnels et le renforcement des capacités des coopératives sur les notions de normes de qualité. Le partenariat avec les faitières des organisations de producteurs (PLANOPAC et CNOPCAM) développé en 2017 pour la structuration des filières sera poursuivi.

10. **Personnel cadre.** Le recrutement du personnel clé sera effectué par voie compétitive à l'échelle nationale et selon des procédures compatibles avec celles du FIDA. Le personnel sera lié au Projet par des contrats de performance annuels adossés à des indicateurs de résultats. Le recrutement du personnel du Projet et le cas échéant la décision de mettre fin aux contrats seront soumis à l'avis de non objection préalable du FIDA.

III. Suivi et Evaluation

11. **Suivi et évaluation.** Une revue à mi-parcours sera organisée durant la troisième année d'exécution afin d'évaluer les résultats obtenus et les chances d'atteindre les objectifs. Une revue d'achèvement à la fin du Projet complètera les évaluations et fournira des éléments objectifs d'appréciation des résultats du Projet ainsi que les leçons apprises qui pourront bénéficier aux futures opérations sur les mêmes thématiques.

12. **Manuel de procédures administratives.** Un Manuel des procédures administratives acceptable pour le FIDA sera préparé qui inclura, notamment: i) la coordination institutionnelle quotidienne du Projet; ii) le budget, les procédures de décaissement, de passation des marchés, de surveillance et d'évaluation, de gestion financière et de rapports; iii) les procédures de recrutement du personnel clé du Projet ou de toute assistance technique; iv) une description détaillée des modalités de mise en œuvre du Projet; et v) toutes autres procédures ou modalités administratives, financières ou techniques requises par le Projet.

13. **Approbation et Adoption.** Ce projet de Manuel sera adressé au FIDA pour commentaire et approbation, et sera adopté par l'Emprunteur tel qu'approuvé par le FIDA. Une copie sera communiquée au FIDA dans les meilleurs délais. L'Emprunteur devra exécuter le Projet conformément au Manuel et ne pourra le modifier, l'abroger, y déroger ou permettre de le modifier, de l'abroger ou d'y déroger sans l'accord écrit préalable du FIDA.

Annexe 2*Tableau d'affectation des fonds*

1. *Affectation du produit des Prêts.* a) Le tableau ci-dessous indique les catégories de dépenses admissibles à un financement sur le paiement des Prêts ainsi que le montant des Prêts affecté à chaque catégorie et la répartition en pourcentage des dépenses à financer pour chacun des postes des différentes catégories. Le décaissement des ressources du Prêt et du Prêt additionnel se fera en utilisant le système du *pari-passu* avec une proportion de 67:33 entre le Prêt et le Prêt additionnel.

Total	Montant alloué au titre du Prêt à des conditions particulièrement favorables (exprimé en DTS)	Montant alloué au titre du Prêt à des conditions mixtes (exprimé en DTS)	Pourcentage des dépenses autorisées à financer
I. Génie rural	6 985 000	3 440 000	100% HT hors contributions des bénéficiaires, du FEM et hors contribution directe du gouvernement
II. Equipements et matériels	2 240 000	1 100 000	100% HT hors contributions des bénéficiaires et du FEM
III. Formation et ateliers	4 725 000	2 330 000	100% HT hors contributions des bénéficiaires, du FEM et hors contribution directe du gouvernement
IV. Coûts de fonctionnement	5 780 000	2 845 000	100% HT hors contribution directe du gouvernement
V. Fonds	840 000	415 000	100% hors contribution directe du gouvernement
VI. FIPS	797 000		
Non alloué	1 483 000	1 125 000	
TOTAL	22 850 000	11 255 000	

- b) Les termes utilisés dans le tableau ci-dessus se définissent comme suit:
- i) Les dépenses relatives à la catégorie III - Formation et ateliers, incluent également les dépenses liées aux Etudes et assistance technique, et les dépenses liées aux Prestations de services.
 - ii) Les dépenses relatives à la catégorie IV - Coûts de fonctionnement, incluent également les dépenses liées aux Salaires et Indemnités.

2. *Modalités d'audit.* Conformément à l'Accord conclusif signé en février 2018 par le Gouvernement et le FIDA, le représentant de l'Emprunteur mettra en place un comité d'audit qui se réunira trimestriellement et permettra de gérer pro-activement les risques fiduciaires. Le fonctionnement dudit comité sera financé sur les ressources de contrepartie du PADFA II pendant la première année. En outre, le représentant de l'Emprunteur recrutera sur les ressources du Projet et pour le compte du PADFA II et du programme pays un auditeur interne rendant directement compte aux Ministres en charge de l'économie et de l'agriculture, et au Directeur Pays du FIDA. L'auditeur interne rendra des rapports trimestriels.

3. *Arrangements en matière de passation des marchés.* L'acquisition de biens, travaux et services financés par l'Accord sera régie par le Code et les procédures en vigueur sur le territoire de l'Emprunteur dans la mesure où ils sont conformes aux Directives pour la passation des marchés relatifs aux projets du FIDA. Un plan de passation de marchés basé sur le PTBA sera élaboré chaque année. Ce plan spécifiera, entre autres, les méthodes de passation, les coûts estimatifs, l'échéancier.

Annexe 3

Clauses particulières

Conformément aux dispositions de la section 12.01 a) xxiii) des Conditions générales, le Fonds peut suspendre, en tout ou partie, le droit de l’Emprunteur de solliciter des retraits du compte des Prêts du Fonds si l’Emprunteur n’a pas respecté l’une quelconque des clauses énoncées ci-dessous, et si le FIDA a établi que ladite défaillance a eu, ou risque d’avoir, un effet préjudiciable important sur le Projet:

1. Dans les trois (3) mois suivant l’entrée en vigueur de l’Accord de financement, le Projet achètera et installera un logiciel de comptabilité personnalisé, conformément aux pratiques en vigueur dans les Projets soutenus par le FIDA, afin de satisfaire aux normes comptables internationales et aux exigences du FIDA.
2. *Planification, suivi et évaluation.* L’Emprunteur veillera à ce que i) un système de Planification, de Suivi et d’Évaluation (PM&E) soit mis en place dans les douze (12) mois à compter de la date d’entrée en vigueur du présent Accord.
3. *Sécurité du régime foncier.* L’Emprunteur veillera à ce que le processus d’acquisition des terres soit déjà achevé au moment du commencement des travaux d’infrastructure et que les processus de compensation soient conformes aux meilleures pratiques internationales et aux principes du consentement libre, préalable et éclairé.
4. *Conformité aux procédures d’évaluation sociale, environnementale et climatique (SECAP).* L’Emprunteur veillera à ce que le Projet soit mis en œuvre conformément au SECAP du FIDA.

Environnement et garanties sociales. L’Emprunteur veille à ce que: a) toutes les activités du Projet soient mises en œuvre dans le strict respect des lois/réglementations pertinentes de l’Emprunteur; b) toutes les activités du Projet tiennent particulièrement compte de la participation et des pratiques des populations de minorités ethniques, conformément à la Politique du FIDA sur les peuples autochtones (2009), selon le cas; c) les propositions de travaux de génie civil incluent la confirmation qu’aucune acquisition forcée de terres ou réinstallation involontaire n’est requise dans le cadre du Projet. En cas d’acquisition de terres non prévue ou de réinstallation involontaire dans le cadre du Projet, l’Emprunteur devra immédiatement informer le Fonds et préparer les documents de planification nécessaires; d) les hommes et les femmes reçoivent une rémunération égale pour un travail de valeur égale au titre du Projet; e) le recours au travail des enfants n’est pas prévu dans le Projet; f) les mesures incluses dans le plan d’action pour l’égalité des sexes préparé pour le Projet sont entreprises et les ressources nécessaires à leur mise en œuvre sont mises à disposition en temps utile; et g) toutes les mesures nécessaires et appropriées pour mettre en œuvre le plan d’action en faveur de l’égalité des sexes afin de garantir que les femmes puissent participer et bénéficier équitablement du Projet sont dûment prises.

5. *Mesures anticorruption.* L’Emprunteur doit se conformer à politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations. Dans les six (6) mois suivant l’entrée en vigueur de l’Accord de financement, le Projet organisera avec l’appui du FIDA une formation pour toute l’équipe du Projet sur la politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption pendant l’atelier technique de démarrage et enverra la preuve de la formation au Responsable des Finances pour le Cameroun auprès du FIDA.

6. *Égalité.* Toute discrimination fondée sur le sexe, l'âge, l'appartenance ethnique ou religieuse ne sera pas admissible lors du recrutement du personnel du Projet, conformément aux lois en vigueur sur le territoire de l'Emprunteur. Cependant, l'Emprunteur s'engage, à compétence égale, à privilégier les candidatures de femmes, notamment aux postes techniques à pourvoir dans le cadre du Projet.

7. *Harcèlement sexuel, exploitation sexuelle et abus.* L'Emprunteur et les parties au Projet doivent s'assurer que le Projet est exécuté conformément aux dispositions de la politique du FIDA en matière de prévention du harcèlement sexuel, de l'exploitation sexuelle et des abus sexuels, qui peut être modifiée de temps à autre.

8. *Utilisation des véhicules du Projet et autres équipements.* L'Emprunteur doit s'assurer que:

- a) tous les véhicules et autres équipements achetés dans le cadre du Projet sont affectés à l'UCGP, aux antennes régionales et aux autres agents d'exécution pour la mise en œuvre du PADFA II;
- b) les types de véhicules et autres équipements achetés dans le cadre du Projet sont adaptés aux besoins du Projet; et
- c) tous les véhicules et autres équipements transférés ou achetés dans le cadre du Projet sont exclusivement destinés à une utilisation pour le Projet.

Cadre logique

Results Hierarchy	Indicators				Means of Verification			Assumptions
	Name	Baseline	Mid-Term	End target	Source	Frequency	Responsibility	
Outreach	Total number of persons receiving services promoted by the project	12600	60000	216642				
	Females	4284	30000	108321				
	Males	8316	30000	108321				
	Young	2520	18000	64993				
	Not Young	10080	42000	151649				
	Non-Indigenous people	12600	60000	216642				
Project Goal : Contribuer à la réduction de la pauvreté, et à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations cibles	Number of people benefitting from economic mobility and with greater resilience (incomes, food diversity, nutrition)	12600	75744	180000	National surveys(ECA M)	Beginning, mid-term and end	PMCU/MINADER	Contexte sociopolitique et économique peu stable --Soutien continu du Gouvernement au projet
	Males	8316	37872	90000				
	Females	4284	37872	90000				
	Women reporting improved quality of their diets (percentage)	10%	30%	60%				
Development Objective Accroître durablement les revenus et la résilience des exploitations agricoles familiales productrices de riz et d'oignon dans les zones du projet.	Number of Households beneficiaries receiving the services from the project	2100	10000	31902	Baseline and final survey	Beginning, mid-term and end	PMCU/MINADER	
Outcome 1) La productivité des exploitations appuyées et leur résilience face aux risques sont améliorées	Households reporting an increase in production (percentage of Households)	10%	50%	85%	Baseline and monitoring studies	Annual	PMCU/ME	Aléas climatiques ou chocs phytosanitaires qui détruisent les récoltes.
Output 1.1) Les périmètres présentant un bon potentiel de production sont aménagés et désenclavés	Number of kilometers of agricultural trails rehabilitated (Length of roads)	0	15	25		Annual	PMCU	Disponibilité des entreprises qualifiées. Mobilisation des bénéficiaires
	Farmland under water-related infrastructure constructed/rehabilitated (Hectares of land)	370	1600	2570	Activities reports	Annual	PMCU	
Output 1.2) Les technologies de production résilientes sont diffusées à travers des conseils techniques appropriés	Number of people trained in production techniques resilient to CC	0	8660	12400	Activities reports	Annual	PMCU	Accès aux semences engrais et pesticides - La demande de riz local reste en augmentation.
	Males	0	4330	6200				
	Females	0	4330	6200				
Output 1.3) Les capacités techniques, organisationnelles et de gestion des petits exploitants et leurs coopératives sont renforcées	Number of cooperatives receiving organisational and financial management support (No of cooperatives)	25	80	111	Activities reports	Annual	PMCU	Les prestataires disponibles et compétents

Outcome 2. La valorisation, l'accès au marché et la compétitivité des produits agricoles sont assurés	Rural producers' organizations reporting an increase in sales (Percentage of rural POs)	20%	50%	85 %	Activities reports	Annual	PMCU	
	Women reporting improved quality of their diets (Percentage)	10%	30%	60%				
Output 2.1) Les acteurs des filières agricoles appuyés sont mieux organisés et structurés en coopératives	Supported rural producers that are members of a rural producers' organization	12300	60000	90000	Activity reports, M&E reports	Annual	UCGP, Regional offices, consultants	Qualité et exécution des infrastructures et livraison à temps des équipements de transformation
	Males	8316	30000	45450				
	Females	4284	30000	45450				
Output 2.2) Les équipements de transformation, infrastructures de stockage et procédés technologiques répondant mieux aux normes de qualité sont mis en œuvre	Market, storage facilities constructed or rehabilitated	23	53	73	Activity Reports, periodical studies, market studies	Annual	UCGP, Communication Officer, Regional Offices	qualification des prestataires - Existence de débouchés à prix rémunérateurs pour les produits envisagés
	Processing facilities constructed/rehabilitated	12	20	33				
	Number of households trained in income-generating activities or business management (Households)	0	1000	2100				
Output 2.4) Les ménages ruraux, notamment les femmes et les enfants de moins de cinq ans, ont amélioré leur situation nutritionnelle	Households provided with targeted support to improve their nutrition (Households)	0	1500	3000				Qualité information, sensibilisation et fonctionnement centres nutritifs
Outcome 3. Le cadre politique , législatif et institutionnel est favorable à l'investissement privé	Une note de politique et stratégie est formulée pour améliorer l'attractivité du secteur privé et sa contribution dans la création de richesse et d'emplois en zones rurales (Nombre de rapports)	0	1	1	Rapport d'études	Annuel	Cellule de Suivi MINADER	
Output 3.1) Les capacités institutionnelles de coordination, de gestion des résultats et de l'impact sont renforcées	Les initiatives Delivery Unit, AVANTI, PRIME Transparence et engagement citoyen sont mis en œuvre (Nombre d'initiative)	0	2	4	AGSCAN, Rapports de formation, rapports d'enquêtes		Cellule de Suivi MINADER	
	Accroissement de l'Indice d'autonomisation des femmes dans la zone d'intervention du projet	X%	Y%	Z%				

X% . Baseline to determine during baseline survey at start up.